



063-200070712-20221129-DBC20221129\_04-DE  
Recu le 09/12/2022  
Publié le 09/12/2022

*(Cette délibération invalide et remplace la délibération n° DBC 20220920-05)*

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 16H00**

**Date de la convocation :** 22 novembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 NOVEMBRE 2022 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE -  
APPROBATION DE LA CONVENTION 2022/2027, DU PROGRAMME  
D' ACTIONS 2022/2023 ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL  
ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES (DRAC) ET A LA RÉGION**

**Rapporteur :** Pierre Roze, Vice-Président

**Considérant** la délibération n° 20180920-10 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 20 septembre 2018, relative à l'approbation de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2018-2021.

Le rapporteur expose au Bureau l'objet de la délibération :  
La CCTDM vient de clore sa première convention territoriale triennale.

Malgré la crise sanitaire, cette première convention territoriale d'Education artistique et Culturelle a permis un bond en avant pour le territoire.  
Le fil rouge « J'habite un pays merveilleux... » fait réellement écho au défi que les élus souhaitent relever et permet à l'ensemble des publics d'être au contact des offres culturelles proposées sur le territoire.

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

22

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix  
délibératives :

1

Total votants : 23

## AR Prefecture

063-200070712-20221129-DBC20221129\_04-DE  
Reçu le 09/12/2022  
Publié le 09/12/2022

La convention 2022/2027 proposée se veut dans la continuité de la précédente en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération territoriale et de la coordination et en conservant le fil conducteur « J'habite un pays merveilleux ». Cela signifie qu'une attention particulière est portée aux projets mettant en exergue les richesses et singularités du territoire et du patrimoine local qu'il soit matériel, immatériel ou naturel ; aux projets qui auront à cœur de rendre visible le territoire et ceux qui le constituent.

Ce conventionnement permet la mise en place de parcours d'Education Artistique et Culturelle pour l'ensemble des jeunes et leur entourage. Cette mise en place renforce l'offre et facilite les liens des publics jeunes avec les propositions et équipements culturels du territoire.

Ces actions doivent concourir à :

- Se construire une culture personnelle formatrice d'un esprit critique, riche et pluriel,
- Avoir une pratique artistique,
- Rencontrer des artistes et fréquenter des lieux culturels.

Le programme de l'année 2022/2023 a été travaillé sous le thème des « arts de la table » avec une déclinaison d'actions qui donneront lieu à un temps de valorisation et de restitution unique le 6 mai 2023 à l'occasion duquel l'ensemble des publics et partenaires seront conviés.

Dans ce cadre, la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes contribuent financièrement à ces projets par le versement d'une subvention à TDM. Aussi, le Département du Puy-de-Dôme apportera son soutien par le financement direct d'interventions aux artistes à hauteur de 3 000 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Invalide** la délibération n° DBC 20220920-05 pour en modifier la durée ;
- **Approuve** la convention territoriale 2022/2027 ;
- **Approuve** le budget prévisionnel du programme d'actions 2022/2023 et la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 51 000 euros et auprès de de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 5 000 euros ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 23

Conseillers présents : 22

Représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Pour : 23

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

